

**Compte-rendu Atelier n°1 du Forum « Renforcer l’attractivité et la qualité de vie du territoire »**

**Le 08 Mars 2017 à Pôle universitaire Saint Jean d’Angely - NICE**

* **Ouverture du forum / Roger DIDIER – Conseiller régional, Vice-Président à l’aménagement du territoire**
* **Eclairage de l’Agence d’urbanisme de l’Agglomération Marseillaise (AGAM)/ Sylvie LARTIGUE et Patrick TANGUY de l’AGAM**

Présentation de 3 éclairages sur les facteurs d’attractivité régionale : rayonnement économique, modèle urbain et performances environnementales.

* **Retour sur l’appel à contribution/ Algoé :**

900 structures ont été interrogées sur les grandes orientations et lignes directrices à porter par la Région PACA à travers ce SRADDET et parmi elles, plus de 350 ont répondu. Parmi les retours obtenus, 52% émanaient de collectivités et 48% d’autres acteurs dont 25% d’associations.

Les orientations 2 (organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités) et 3 (mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité) sont les plus attendues. En effet, 75% des répondants jugent l’orientation 3 comme prioritaire et principale et 20% comme importante. Quant à l’orientation 2, 70% des répondants la jugent comme prioritaire et principale, et 25% comme importante.

Ce qui est attendu par les répondants orientation par orientation, dans les grandes lignes, est retranscrit ci-dessous :

Orientation 1 « renforcer l’attractivité et la qualité de vie du territoire » :

* Créer et développer une marque territoriale fédératrice « PACA » (ce qui se rapproche du point de vue du SRE2I)
* Créer des missions PACA dans les grandes capitales ;
* Avoir une vision régionale de Développement Durable passant par une véritable politique environnementale régionale, la promotion d’un modèle de développement durable méditerranéen, ou encore la volonté de faire de la Région PACA la 1ère Région verte d’Europe.

Orientation 2 « organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités » :

* Accroître l’accessibilité aux offres de service pour tous ;
* Avoir de grands équipements et infrastructures d’intérêt régional ;
* Agir pour la mobilité ;
* Développer le numérique en limitant la fracture existante ;
* Améliorer la qualité globale de vie du territoire (qualité de l’air et de l’eau, limitation de la pollution sonore, gestion des déchets etc.) ;
* Privilégier un urbanisme durable et soutenir la densification urbaine ;
* Préserver les paysages et les espaces naturels (Observatoire écologique, création de trames vertes et bleues en milieux urbains, restauration et valorisation des milieux naturels et urbains dégradés etc.).

Orientation 3 « mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité » :

* Vivre dans un urbanisme durable, responsable en favorisant la densification urbaine ;
* Maintenir et qualifier l’activité agricole ;
* Agir pour une mobilité durable ;
* Développer l’ingénierie dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
* Mettre en place une stratégie sur le foncier.

D’autre part, les répondants souhaitent que le SRADDET soit rigoureux, voire contraignant vis-à-vis des futurs projets d’aménagement du territoire, de manière à limiter l’urbanisation et le mitage. Ils souhaitent qu’il réussisse à mettre en avant et à conserver et valoriser les spécificités locales et les diversités territoriales de la Région PACA.

Enfin, ils attendent vraiment que la Région PACA, par le biais du SRADDET, déploie un modèle de développement durable méditerranéen en mettant en exergue la qualité de vie et des milieux.

Pour réfléchir à la mise en place d’actions plus précises et opérationnelles, des ateliers ont été mis en place par grande orientation. Dans chaque atelier, plusieurs tables étaient prévues afin de travailler plus précisément sur une intention stratégique d’actions en lien avec la grande orientation.

* **Travail en atelier – Participation à la table « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la gestion des déchets pour améliorer la qualité de vie et le bien être » intention stratégique issue de la sous-orientation « Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et l’attractivité du territoire » /Hôte de table : Delphine VITALI, Chef du service Environnement et Biodiversité à la Région PACA :**

Le bilan du SRCE est en cours pour pouvoir permettre son intégration au sein du SRADDET.

Parmi les enjeux et actions identifiés autour de cet atelier, il en est ressorti que le SRADDET devait :

* En premier lieu :
* Prendre en compte la biodiversité dans l’aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles ;
* Préserver, gérer et valoriser les milieux ruraux agricoles, pastoraux, forestiers, marins et littoraux ;
* Favoriser la nature en ville ;
* En second lieu :
* Restaurer, protéger et développer une trame d’interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins ;
* Assurer les continuités écologiques et lutter contre la fragmentation des milieux en appliquant le SRCE (cartographies des trames vertes et bleues et plans d’actions) ;
* En troisième lieu :
* Assurer la reconquête et la protection des ressources en eau ainsi que la prévention et la lutte contre les pollutions diffuses ;
* Préserver le bon état des eaux et des milieux aquatiques régionaux et protéger les ressources en eau souterraines sur les aquifères stratégiques de PACA ;
* En quatrième et dernier lieu :
* Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères économiques, ou socio-culturels ;
* Prévoir la restauration écologique des milieux dégradés.
* **Restitution des travaux des différents ateliers :**

Dans l’atelier correspondant aux débats qui ont eu lieu autour de la sous-orientation « un territoire à rayonnement international », la question de l’environnement, et plus particulièrement de la préservation des milieux aquatiques, n’a pas été abordée.

Dans l’atelier correspondant aux débats qui ont eu lieu autour de la sous-orientation« des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et l’attractivité du territoire », la question de l’environnement, et plus particulièrement de la préservation des milieux aquatiques, a été abordée mais balayée rapidement par rapport à d’autres thématiques telles que la mobilité, le logement ou encore les services numériques.

Néanmoins, on a retrouvé l’ensemble des actions citées dans la table à laquelle nous avons participé ainsi que celles en lien avec la gestion des déchets.

A savoir : diminution des déchets du BTP de 70% en PACA à l’échéance du SRADDET (bien qu’apparemment déjà réalisé, donc sans réelle prise de position sur le sujet) et région zéro plastique à l’échéance 2030.

Il est important de noter également que les mesures en lien avec la gestion des déchets relèvent de l’obligation à agir et donc à être bien intégrées dans le SRADDET alors que pour les mesures environnementales cela ne dépendra que de la volonté politique à les y inscrire ou non.

Enfin, dans l’atelier correspondant aux débats qui ont eu lieu autour de la sous-orientation « un aménagement responsable et durable », la question de l’environnement, et plus particulièrement de la préservation des milieux aquatiques, a été bien mieux abordée et repositionnée par Loïc DOMBREVAL, Président de la Commission Environnement, Mer et Forêt.

En effet, pour lui c’est sûrement parce qu’on n’a pas assez fait attention à être dans une démarche de développement durable que l’on a perdu en attractivité dans la région (que ce soit au niveau de la mobilité, du logement comme de l’environnement).

Ce qui ressort des débats des différentes tables de cet atelier c’est donc qu’il est important de :

* Renforcer l’ingénierie territoriale en développement des solutions innovantes d’aménagement et de construction qui allient prise en compte des risques naturels et technologiques mais également de l’environnement ; et en limitant l’artificialisation des sols afin de garantir une préservation des terres agricoles comme des milieux naturels ;
* Préserver le foncier agricole et naturel en adaptant les pratiques agricoles et en valorisant la valeur écosystémique des milieux naturels ;
* Garantir durablement l’accès à une eau de qualité en anticipant les mutations économiques en montagne ;
* Prendre en compte les changements climatiques dans la construction et l’habitat.
* **Intervention du CESER/Pascal NICOLETTI, Président de la Commission Aménagement et Développement du Territoire, du Massif, du Foncier, de l’Habitat et du Logement :**

Il tient à rappeler qu’un travail historique est mené par le CESER sur la sous-orientation « un territoire à rayonnement international ».

Il souhaite donc davantage s’étendre sur les deux autres sous-orientations. Pour lui, la sous-orientation « des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et l’attractivité du territoire » est essentielle. Il met notamment l’accent sur l’accès aux logements des jeunes en PACA qui n’est pas du tout attractif puisque cher et avec d’importants problèmes de mobilité.

Sur la question de la préservation des milieux naturels, il pense qu’il faut avoir une action globale.

Quant à la question des services numériques, il pense que la Région PACA doit effectivement s’appuyer sur son projet de Smart Région.

Enfin, en ce qui concerne la sous-orientation « un aménagement responsable et durable », il souhaite mettre en avant l’économie circulaire et une meilleure prise en compte de cette dernière en région PACA.

Il souligne également l’importance de favoriser un aménagement durable par le biais de politiques foncières rénovées et d’un aménagement du territoire régional qui soit plus cohérent.

Enfin, il précise qu’un avis sur l’adaptation aux dérèglements climatiques a été émis par le CESER. Cet avis, comme tous les autres, sont disponibles sur le site internet du CESER PACA.

* **Clôture du forum / Roger DIDIER – Conseiller régional, Vice-Président à l’aménagement du territoire**